

## Création de 6,15 postes à la Maison de l'Enfance

*Remarque préliminaire : le dossier étant actuellement en consultation au Service de l'action sociale du canton, les postes ci-dessous ne seront créés qu'avec l'aval des autorités cantonales.*

Après l'acceptation par le Conseil de Ville, le 2 mai 2011, d'un crédit pour l'aménagement et l'équipement d'un nouveau site de la Maison de l'Enfance permettant la création de 25 places supplémentaires, le Département des affaires sociales, de la jeunesse, des écoles et du logement a immédiatement entrepris les démarches nécessaires auprès du Canton et de la Confédération pour obtenir les autorisations et subventions nécessaires.

Le Service cantonal de l'action sociale a accepté le subventionnement de 25 nouvelles places d'accueil pour les enfants de 4 mois à 8 ans ainsi que la création des postes nécessaires à cet encadrement.

Le Conseil de Ville est donc habilité aujourd'hui à créer les 6,15 postes nécessaires à l'exploitation de ces 25 places supplémentaires, soit selon les autorisations cantonales obtenues :

- 0,1 poste de direction
- 0,8 poste de responsable de site
- 4 postes d'éducateurs/trices
- 1,25 postes administratif et d'intendance constitué par
  - 60 % cuisine
  - 40 % conciergerie
  - 25 % secrétariat

fonction	pourcentage	échelle	Salaire brut annuel Fr.
directrice	10 %	13*	12'439.-
responsable	80 %	11*	81'979.-
éducateurs-trices	400 %	9*	377'663.-
secrétariat	25 %	8	22'643.-
aide de maison	60 %	4	49'374.-
concierge	40 %	4	32'915.-

\* échelle des traitements basée sur celle du Canton pour la Maison de l'Enfance

Au niveau financier, ces postes inscrits par le Canton à la répartition des charges de l'aide sociale, représentent une charge communale supplémentaire annuelle de Fr. 95'270 environ.

### **PREAVIS DES COMMISSIONS ET PROPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL**

Le projet, qui permettra à la nouvelle structure d'accueillir les enfants dès la rentrée d'août 2011, a été présenté à la Commission des finances qui l'a préavisé favorablement. Le préavis de la Commission des affaires sociales et du logement sera donné oralement lors de la séance du Conseil de Ville.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal invite le Conseil de Ville à ajouter à la liste des fonctions communales les postes suivants :

- 0,1 poste de direction
- 0,8 poste de responsable
- 4 postes d'éducateurs-trices
- 1,25 poste administratif et d'intendance

pour permettre l'exploitation de 25 nouvelles places de crèches agréées par la RCJU.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

Pierre Kohler

La chancelière :

Edith Cuttat Gyger